Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 067-216702969-20261012-DM_2026_34-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, RIVIERE BAPTISTE, GALL ALEXIA, FORESTIER ADRIEN, HUCKERT KATIA, LESPERON DOMINIQUE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, CAGNINA MARC, DIACONU MIHAELA, WURTZ YVES, GROSRENAUD ALAIN, FOEHR SABINE, ESCH JOCELYN

Ont donné pouvoir : COLY MARIE à FORLER BRIGITTE ; HEITZ PATRICIA à HILSEBEIN SARAH

Absent excusé :

Secrétaire de séance : GALL ALEXIA

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19	Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17	Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 06 octobre 2026

DELIBERATION N° 34/2026
PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES EN VUE DE LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID). La commune comptant plus de 2 000 habitants, cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, président, et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Il précise que la désignation de ces commissaires est effectuée par le Directeur départemental des finances publiques du Bas-Rhin, dans un délai de deux mois suivant l'installation de l'organe délibérant, à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal.

Il rappelle que la règle usuelle impose une liste en nombre double des commissaires à désigner (soit 16 titulaires et 16 suppléants proposés pour 8 titulaires et 8 suppléants à désigner). Il indique toutefois que, après contact avec les services de la Direction départementale des finances publiques du Bas-Rhin, celle-ci a donné son accord pour que la liste proposée par la commune soit limitée à 8 noms de titulaires et 8 noms de suppléants, correspondant exactement au nombre de commissaires à désigner, afin de permettre que la commission soit intégralement composée de membres du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 067-216702969-20261012-DM_2026_34-DE

Il précise que les personnes proposées doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne ;
- Être âgées de 18 ans révolus ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune ;
- Être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le Maire, membre de droit de la commission, n'a pas à figurer sur la liste proposée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Vu les articles 344 à 346 de l'annexe III au Code général des impôts ;

Vu l'accord donné par la Direction départementale des finances publiques du Bas-Rhin pour la limitation de la liste proposée à 8 noms de titulaires et 8 noms de suppléants ;

Considérant la volonté du Conseil Municipal de voir la commission communale des impôts directs composée exclusivement de membres du Conseil Municipal ;

Sur proposition de monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 19 voix POUR :

Article 1 - ETABLIR, en vue de sa transmission à la Direction départementale des finances publiques du Bas-Rhin, la liste suivante de 8 conseillers municipaux proposés pour siéger en tant que commissaires titulaires de la commission communale des impôts directs :

N°	Nom, Prénom	Adresse	Date de naissance
1	FORLER Brigitte	12 rue Nicolas Poussin	01/07/1965
2	SCHLICHTER Pascal	3 rue Jules Hardouin Mansart	17/03/1968
3	HIGI Christiane	50 rue Eugene Delacroix	19/07/1947
4	RIVIERE Baptiste	4 Clos des vergers	19/06/1983
5	LESPERON Dominique	13 rue Gustave Brion	27/04/1960
6	SPANGENBERGER Grégory	21 rue Camille Claus	29/07/1976
7	WURTZ Yves	17 rue des Vignes	10/06/1955
8	GROSRENAUD Alain	17 rue des Vignes	29/05/1964

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 067-216702969-20261012-DM_2026_34-DE

Article 2 : Est établie, dans les mêmes conditions, la liste suivante de 8 conseillers municipaux proposés pour siéger en tant que commissaires suppléants de la commission communale des impôts directs :

N°	Nom, Prénom	Adresse	Date de naissance
1	GALL Alexia	10 rue du Moulin	27/02/1977
2	HUCKERT Katia	29 rue Eugene Delacroix	17/10/1973
3	FORESTIER Adrien	9 rue de la Cote	21/06/1980
4	HILSEBEIN Sarah	1C rue des Champs	19/05/1986
5	HEITZ Patricia	3 rue des Saules	24/06/1973
6	CAGNINA Marc	13 rue Camille Clauss	09/07/1970
7	DIACONU Mihaela	5 rue des Champs	07/09/1977
8	COLY Marie	12 rue Eugene Delacroix	10/09/1982
9	FOEHR Sabine	16D rue de la côte	24/01/1970
10	ESCH Jocelyn	9 Allée des sources	01/05/1992

Article 3 : La présente délibération et les listes annexées seront transmises à la Direction départementale des finances publiques du Bas-Rhin, qui procédera à la désignation des commissaires titulaires et suppléants parmi les personnes proposées.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Mittelhausbergen, le 12 octobre 2026
Le Maire, Alexandre LORENTZ

